

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34



@Rennes_presse

Mercredi 4 novembre 2020

Budget participatif

Lancement de la saison 5**Sommaire**

- Communiqué de presse
- Retour sur les 4 premières saisons
- Budget participatif : mode d'emploi
- Suivre les projets

Interlocuteurs**Lénaïc Briéro***Présidente de la commission Vie des quartiers, Citoyenneté et Sécurité***Xavier Desmots***Adjoint délégué à la démocratie locale et à la participation citoyenne*

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34



@Rennes_presse

Mercredi 4 novembre 2020

Budget participatif**Lancement de la saison 5**

La saison 5 du Budget participatif de la Ville de Rennes commence. Comme chaque année, 3,5 millions d'euros, soit 5 % du budget de la municipalité, sont consacrés au financement de projets directement proposés par les habitants, sans condition d'âge ni de nationalité.

La période de dépôt des projets a lieu cette année du lundi 2 au lundi 30 novembre 2020 inclus. Après un temps d'étude, les projets répondant aux critères de recevabilité seront soumis au vote des Rennaises et des Rennais, du vendredi 2 au dimanche 18 avril 2020. Les projets lauréats seront alors mis en œuvre par la Ville.

Si la saison 5 du Budget participatif suit le schéma des saisons précédentes, le format sera retravaillé à partir de janvier 2021. Il s'agit de faire évoluer la formule, de développer un Budget participatif des écoliers et une démarche vers la jeunesse. Un travail plus global de refonte sera également mené autour de La fabrique citoyenne afin de proposer davantage de concertations dont certaines ont d'ailleurs déjà été lancées : jury citoyen autour de la charte "Construction et citoyenneté", l'appel aux Volontaires solidaires, révision de la Charte rennaise de la Démocratie locale,... Par ailleurs, les Conseils de quartier se remettent progressivement en place.

| Les étapes de la saison 5 du Budget participatif**→ Dépôt des projets :**

Du lundi 2 au lundi 30 novembre 2020, les habitants pourront déposer leur projet sur fabriquecitoyenne.rennes.fr, ou auprès de leur direction de quartier. À tout moment, les directions de quartiers peuvent être sollicitées pour renseigner les habitants sur le Budget participatif. Citoyens, associations, collectifs... tout le monde peut participer !

→ Participation à des ateliers :

Jeudi 19 novembre 2020 et samedi 6 février 2021 des ateliers seront organisés avec les services de la Ville pour que les porteurs de projet affinent leur(s) proposition(s).

→ La Ville étudie les projets :

Du lundi 30 novembre 2020 au samedi 30 janvier 2021, la Ville valide la faisabilité et le coût des projets déposés.

→ Validation et campagne des projets :

En février 2021, le comité de suivi valide les projets proposés au vote. En mars, les

porteurs des projets validés font campagne.

→ Projet soumis au vote des Rennaises et des Rennais :

Du vendredi 2 au dimanche 18 avril, les Rennaises et les Rennais votent pour leurs projets préférés.

→ Mise en œuvre des projets lauréats :

À partir de mai 2021, la Ville mettra en œuvre les projets lauréats.

Pratique

→ Lien vers le site fabriquecitoyenne.rennes.fr

→ Lien vers la phase de dépôt : <https://fabriquecitoyenne.rennes.fr/project/budget-participatif-5/collect/depot-des-projets>

Retour sur les quatre premières saisons

Retour en chiffres



Focus sur des réalisations récentes

Une nouvelle aire de jeux au parc Oberthür

Le parc Oberthür dispose d'une nouvelle aire de jeux adaptée aux petits et aux grands. Une vingtaine de sculptures d'animaux sont installés dans la nouvelle aire de jeux du parc : une tortue, un coq, un chat et même un serpent observent désormais les enfants qui jouent dans le parc Oberthür. Outre ces totems en bois, des toboggans, cabanes et balançoires, pour les petits et pour les grands, ont été installés. « Les jeux étaient vieillissants et pas adaptés aux grands enfants, explique la porteuse du projet. Nous avons donc déposé un projet dans le cadre du Budget participatif. Nous avons fait des réunions publiques, des affiches et des flyers que l'on distribuait avec mes enfants à chaque fois qu'on allait au parc. Résultat : le projet est arrivé 2^{ème} ex-aequo ! »

- Un air de Brocéliande

Après un temps de concertation avec les services de la Ville de Rennes, le projet voit le jour et les travaux sont engagés. « C'est une véritable réussite !, s'enthousiasme la

porteuse de projet. Les enfants sont très contents du résultat. Ils attendaient les toboggans avec impatience. Et les sculptures donnent un petit côté Brocéliande au parc. » Un soin tout particulier a été apporté aux nouveaux aménagements pour qu'ils s'intègrent dans ce parc arboré qui date de 1863. Les cabanes, balançoires, jeux et sculptures ont été réalisés en robinier, un bois imputrescible et écologique. De quoi offrir des heures de jeux aux enfants.



Parc Oberthür : rénovation de l'aire de jeux © Laurent Digoïn

La place du marché Sainte-Thérèse réaménagée

Si la place du Souvenir s'anime tous les mercredis matin en accueillant le marché Sainte-Thérèse, elle avait tendance à être déserte les autres jours. Les habitants du quartier sont partis de ce constat pour déposer un projet dans le cadre de La fabrique citoyenne. « La place était moche et servait plutôt de parking, se souviennent les porteurs du projet. Avec d'autres habitants du quartier, on s'est dit : "Allez, on dépose un projet !" » La première année, le projet ne ravit pas les suffrages. Mais le collectif ne se décourage pas, se fait aider par le conseil de quartier et redépose son projet dans le cadre de la saison 3 du Budget participatif. Pari réussi en 2018, le projet obtient finalement 490 voix.

- Un nouvel espace à vivre

Après un temps de concertation avec les habitants et les professionnels du marché, le projet prend forme notamment avec l'aide des étudiants en master Aménagement des collectivités de Rennes 2. Après plusieurs mois de travaux, le résultat est là. Un espace piétonnier a été créé, le stationnement des voitures a été organisé, des arbres et des bosquets ont été plantés. Des grands bancs de couleur rouge et des chaises en bois permettent aux habitants de s'y arrêter. « La place est beaucoup plus chaleureuse, plus colorée, plus végétale, résume la porteuse du projet. L'idée est d'en faire un espace de vie chaleureux et convivial aussi en dehors des jours de marché. C'est un projet qui a demandé de la ténacité mais qui a aussi permis une belle dynamique citoyenne dans le quartier. »



Aménagement de la place du souvenir © Julien Mignot

Un nouveau point de vue sur la Vilaine

Issu de la 2^{ème} saison du Budget participatif, le réaménagement de la fontaine Maginot située sur les quais offre une nouvelle plage urbaine et un point de vue inédit sur la Vilaine. Depuis 2011, l'eau de la fontaine Maginot ne coulait plus. L'endroit, situé sur les bords de la Vilaine entre les avenues Sergent Maginot et Aristide Briand, était même déserté. « J'habite juste en face et je trouvais dommage de laisser ce lieu qui offre une si belle perspective sur la Vilaine à l'abandon » explique la porteuse de projet. Il faut dire que cette habitante a fait de la Vilaine son terrain de jeu créatif. « J'ai déposé le projet des jardins flottants lors de la première saison du Budget participatif », précise-t-elle. « D'ailleurs, le réaménagement de la fontaine Maginot faisait partie d'un projet global que j'ai pensé comme un nouveau théâtre sur la Vilaine. »

- Nouvelle plage urbaine

En 2018, le projet est déposé avec le soutien actif de l'association de quartier Le Pôle Bert. Affiches, flyers, communication sur les réseaux sociaux permettent au projet d'être élu lors de la 2^{ème} saison. Les travaux démarrent en décembre 2019 et sont repris après le confinement. Le lieu offre désormais plusieurs terrasses en bois qui lui donnent un petit air de prou de bateau avec une vue imprenable sur le pont Pasteur. Sur la terrasse principale, une fresque colorée a été réalisée par l'artiste Marine Bouilloud. Au-dessus, l'ancien local technique a été habillé de miroirs et se fond désormais dans le paysage. Des parterres végétalisés ainsi que des massifs méditerranéens donnent la touche finale à cette nouvelle plage urbaine.



Rénovation de la Fontaine Maginot © Arnaud Loubry

Une tribune couverte pour le stade de Bréquigny

Les terrains de football de Bréquigny disposent depuis le mois de septembre d'une tribune couverte de 250 places assises ; pour la plus grande joie des supporters du CPB Bréquigny Football. « Nous n'avions pas de tribune couverte pour accueillir les parents des joueurs, les supporters. Et en Bretagne, c'est plutôt nécessaire ! », plaisante le président du club de football du cercle Paul Bert et porteur du projet. Avec 650 licenciés, le CPB Bréquigny Football est le plus important club de foot breton. « À chaque entraînement, nous demandions aux parents et aux jeunes d'aller mettre un bulletin dans les urnes du Budget participatif situées à la piscine. », se souvient-il. Une véritable force de frappe ! Résultat, le projet obtient 1 420 voix.

- Une tribune qui s'intègre dans le paysage

Ces terrains, où une quarantaine d'équipes s'entraînent régulièrement, disposent depuis le mois de septembre d'une tribune couverte de 250 places assises, avec des emplacements pour les personnes à mobilité réduite, d'une clôture et d'un tunnel de liaison entre les vestiaires et le terrain. « C'est une tribune fine et légère (conçue par l'architecte Nicolas Chambon) qui ne dénature pas le paysage de la plaine de jeux de Bréquigny, note le président du club, et qui nous permet d'accueillir dans de bonnes conditions des événements sportifs importants. J'encourage tous les clubs de quartier à déposer des projets dans le cadre du Budget participatif. Ça marche ! »



Tribune couverte stade de Bréquigny © Didier Gouray

Cocoon, un abri urbain pour les sans-abris

Déposé lors de la 3^{ème} saison du Budget participatif, le projet Cocoon permet à une personne sans domicile de bénéficier d'un abri et de tisser des liens avec les habitants du quartier. « Lorsque l'on rencontre une personne à la rue, à part faire un sourire et donner une pièce, que peut-on faire ? » C'est de cette interrogation qu'est parti le porteur de ce projet pour le déposer lors de la 3^{ème} saison du Budget participatif. Il fait des recherches et s'inspire d'un concept original porté par l'association Un toit pour toi, déjà lauréat du Budget participatif de la Ville de Paris en 2016. Baptisé Cocoon, le principe consiste à mettre un abri urbain à disposition d'une personne à la rue. Conçu par des travailleurs sociaux et des anciens sans-abri, ce mini mobil-home dispose d'un couchage, d'une table, d'un frigo, d'un micro-onde, d'une douche et de toilette sèche, le tout rassemblé sur un espace de la taille d'un abribus (8 m²).

- Recréer du lien social

Fort de son projet, le porteur présente son idée lors de réunions publiques auprès des Rennais et mène une campagne sur les réseaux sociaux. Il rencontre également les associations locales et les élus qui soutiennent son projet qui est élu au Budget participatif. Installé cet été dans le quartier de Cleunay, Cocoon est désormais prêt à recevoir son premier habitant. « C'est un sas offert à une personne qui a besoin de rebondir, précise Ludovic. Au-delà du lieu, Cocoon permet aussi aux personnes sans-abri de tisser des liens avec les riverains et les bénévoles impliqués dans le projet. Car une fois mis à l'abri, le plus important pour ces personnes est de recréer du lien social. »



Projet cocoon © Didier Gouray

Une forêt plantée à la coulée verte

Deux cents arbres ont été plantés sur la coulée verte qui s'étend de la rocade aux prairies Saint-Martin. Un projet, qui offre de nouveaux îlots de fraîcheur et des refuges écologiques pour les insectes et les animaux, porté par un habitué de La fabrique citoyenne. Le porteur de ce projet est un habitué de La fabrique citoyenne. Chaque année, le jeune aide-soignant ne dépose pas moins d'une dizaine de projets ! Lors de la 3^{ème} saison du Budget participatif, il propose de "reforester" la coulée verte qui s'étend de la rocade aux prairies Saint-Martin. « Planter des arbres cela permet d'offrir des îlots de fraîcheur en ville et d'offrir un refuge écologique pour les insectes et les petits animaux », explique-t-il. Pour faire connaître son projet, il crée une page Facebook et milite auprès de plusieurs associations de quartier.

- 200 arbres plantés

Élu, son projet est étudié par les services de la Ville et bénéficie d'une enveloppe de 100 000 euros. Au total, pas moins de 200 arbres (aulnes, charmes, châtaigniers, hêtres, chênes, sorbiers,...) ont été plantés l'hiver dernier. Des nichoirs et des hôtels à insectes ont également été installés. « La coulée verte, qui a été percée à l'origine pour un projet de voie express qui n'a jamais vu le jour, retrouve finalement son usage d'origine, se félicite-t-il avant de poursuivre. Le Budget participatif est une fenêtre citoyenne qu'il faut saisir. Même si tous les projets n'aboutissent pas, j'encourage les Rennais à en déposer un maximum pour s'approprier leur ville. D'ailleurs, j'ai déjà des idées pour la prochaine saison ! ».



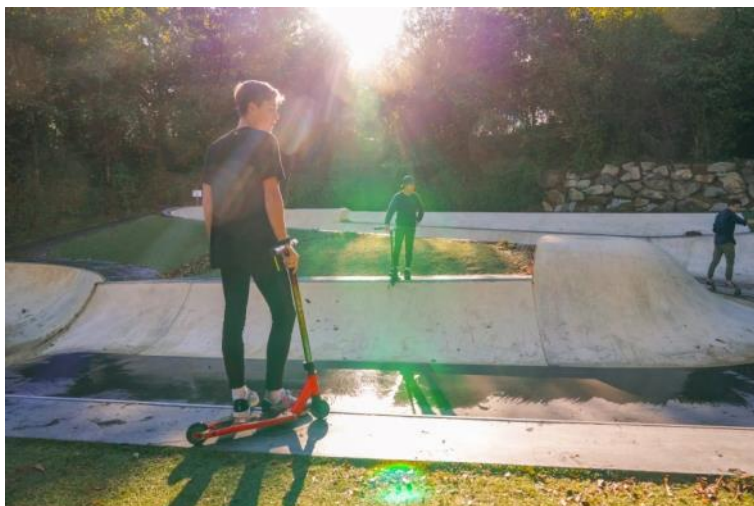
Aménagement de la coulée verte © Didier Gouray

Un skatepark flambant neuf !

Le skatepark de la ferme des Gallets a fait l'objet d'un ambitieux projet de rénovation porté par les pratiquants des sports de glisse du quartier. Les fans de glisse urbaine l'attendaient avec impatience. Ce skatepark est désormais rouvert après plusieurs mois de travaux. Le projet de rénovation a été porté par un habitant du quartier : « J'habite à côté et je fais du skate avec ma fille. L'ancien skatebowl était dégradé, les pentes étaient trop raides. Nous avons donc pris contact avec la direction des quartiers Nord qui nous a conseillé de déposer notre projet dans le cadre du Budget participatif. » Le porteur du projet et sa fille se prennent au jeu, présentent leur projet aux habitants du quartier lors de réunions publiques et réalisent affichent et flyers. Une fois élu, le projet fait l'objet d'une large concertation avec la direction des jardins de la Ville, les pratiquants des sports de glisse et la société The Edge spécialisée dans l'aménagement de skate park.

- Un nouveau lieu de vie

Ouvert au mois de juillet, le snakebowl - du fait de sa forme en S - peut désormais accueillir les pratiquants de skate, trottinette, roller ou BMX, débutants et confirmés, sur ses deux pistes. « Le résultat est allé au-delà de nos espérances, s'enthousiasme celui qui a porté le projet. C'était un lieu de passage et aujourd'hui c'est un lieu de vie pour tout le quartier. Déposer un projet au Budget participatif demande un peu de temps, mais nous sommes bien accompagnés par les services de la Ville. C'est aussi une manière de faire vivre la démocratie locale en usant de notre capacité à peser sur l'aménagement du territoire. »



Rénovation du skate bowl © Arnaud Loubry

Budget participatif : mode d'emploi

| Qu'est-ce que le Budget participatif ?

C'est une partie du budget de la Ville destiné à financer des projets proposés par les habitants. L'enveloppe allouée correspond à un budget d'investissement de 3,5 millions d'euros par an.

Organisé dans le cadre de La fabrique citoyenne, le Budget participatif permet aux Rennaises et aux Rennais de proposer des projets destinés à améliorer leur cadre de vie. Il s'agit de dépenses d'investissement en vue de la réalisation de travaux sur un bâtiment, un site, une rue ou bien de l'achat d'équipements.

| Qui peut proposer un projet ?

Toutes les personnes qui se sentent impliquées dans la vie rennaise peuvent déposer un projet. Elles peuvent le faire à titre individuel (habitant, commerçant) ou collectif (association, collectif d'habitants, structures). Il n'y a pas de condition d'âge ou de nationalité.

Le porteur de projet a pour seul rôle de proposer une idée et non d'en être le maître d'œuvre pour sa concrétisation. Si le porteur est informé des avancées de la réalisation de celle-ci, dès lors que son projet aura été sélectionné, il ne pourra en aucun cas intervenir en tant que prestataire de la collectivité pour la réalisation totale ou partielle de celui-ci, ni proposer un prestataire. Aucun montage en ce sens ne sera accepté.

Les **19 novembre et 6 février**, 2 rencontres permettront d'envisager la fusion des projets identiques ou conçus pour le même espace, en accord avec chacun des porteurs de projets.

| Quels types de projets peuvent être proposés ?

Les projets doivent respecter trois critères principaux :

1. S'inscrire dans les valeurs de la Charte de la Démocratie locale :

- L'éthique, partage des principes républicains et démocratiques de liberté, d'égalité, de fraternité, de solidarité, de laïcité du respect de l'autre et de non-discrimination ;
- La transparence, par la présentation des objectifs de chacune des démarches et des processus de décision, et de la visibilité des travaux des instances ;
- L'égalité, chaque Rennaise, Rennais, doit pouvoir trouver une forme d'implication correspondant à ses souhaits ;
- Le respect, par l'expression libre de chacun, la confrontation des points de vue dans l'écoute, la considération et la bienveillance ;
- L'amélioration continue, en tenant compte des enseignements des démarches conduites et y apporter des ajustements.

2. Respecter les compétences de la Ville de Rennes ou déléguées à Rennes Métropole dans les domaines suivants :

- Espaces verts, la nature en ville, biodiversité ;
- Transport et mobilité ;
- Maîtrise et production d'énergie ;
- Aménagements des espaces publics et mobiliers urbain, valorisation du patrimoine ;
- Citoyenneté, innovation sociale ou numérique ;
- Santé, solidarités ;
- Éducation, jeunesse ;
- Culture, loisirs, sport ;
- Propreté urbaine, réduction des déchets.

Bon à savoir : les projets hors de ces compétences, seront réorientés vers les institutions ou services compétents, sans engagement particulier de la Ville de Rennes vis-à-vis de leur éventuelle réalisation.

3. Correspondre à des dépenses d'investissement :

Il s'agit de projets d'aménagement, de travaux ou l'achat d'équipements et non à des dépenses de fonctionnement (prestation de services, frais de personnel). Les projets ne peuvent induire pour la Ville des dépenses de fonctionnement supplémentaires, comme celles relatives aux recrutements de personnel, hormis les dépenses courantes liées à la maintenance et à l'entretien.

Le montant maximum pour un projet est de 250 000€ TTC.

Exemples de projets réalisables :

- Mise en place de jardins partagés, de tables de pique-nique ;
- Aménagement de pistes cyclables, de parking à vélos ;
- Mise en lumière d'espaces, de chemins, de sites ;
- Aménagement partiel de places publiques, installation de bancs, pose de cendriers de rue ;
- Création d'outils numériques innovants ;
- Aménagement de chemins pour fauteuils roulants et poussettes, de parcours de santé ;
- Installation de jeux pour enfants ;
- Installation de bibliothèques de rue, de boîtes à livres, d'espaces sportifs
- Mise en place de composteurs collectifs.

Exemples de projet non réalisables :

- Créer un mur anti-bruit le long d'un chemin de fer : ce projet n'est pas de la compétence de la Ville mais de la SNCF ;
- Aménager une salle polyvalente : ce projet nécessite des frais de fonctionnement et d'entretien trop importants (frais de personnel notamment) ;
- Augmenter les places de parking dans la ville : ce projet est en contradiction avec le plan de déplacement urbain et ne peut être réalisé.

Bon à savoir : les services et le comité de suivi prendront également en compte le nombre de personnes potentiellement bénéficiaires ou concernées.

Projet ville ou projet quartier

Les projets peuvent concerner un quartier ou s'adresser à l'ensemble de la ville. Ils doivent tous s'inscrire sur le territoire de la ville et faire partie du patrimoine municipal. Lors de l'inscription du projet, il est nécessaire de choisir l'échelle du projet :

- Échelle Ville : projets destinés à tous les Rennais (exemples liaisons cyclables, mobilier urbain dans tous les quartiers).
- Échelle quartier : aménagement d'espaces précis ou projets dont l'usage est destiné principalement aux habitants d'un quartier (exemples : équipement ou aménagement d'un square)

[Voir la carte des quartiers rennais](#) / [rechercher une Direction de Quartier](#)

| Comment déposer un projet ?

Le dépôt des projets se fera sur le site internet fabriquecitoyenne.rennes.fr du **lundi 2 novembre 2020 à 8 h** au **lundi 30 novembre 2020 à 23 h 59**.

Pour déposer ou voter, il est nécessaire de s'inscrire sur le site fabriquecitoyenne.rennes.fr. Il suffit de créer un compte ou de se connecter via son compte Facebook ou Google. Une adresse mail est nécessaire. Si une personne a déjà participé aux précédentes éditions du Budget participatif, son compte est toujours valide.

L'inscription sur le site : on ne peut avoir qu'un seul compte par personne. L'inscription sera validée après signature du règlement. La fabrique citoyenne se réserve le droit de supprimer tout compte qui ne respectera pas la charte (usage publicitaire par exemple).

Bon à savoir : le projet déposé peut être modifié jusqu'au lundi 30 novembre avant 18 h.

| Comment seront sélectionnés les projets soumis au vote ?

Les projets doivent être validés par le comité de suivi.

Majoritairement composé de représentants d'habitants, il est présidé par Mme La Maire. Il est composé de 14 habitants représentant chacun les 14 conseils de quartiers (co-président ou son représentant), du Conseil Citoyen, et d'élus municipaux.

Le comité de suivi interviendra notamment en février 2021 pour la validation des projets proposés au vote des Rennaises et des Rennais. Il est appelé également à préparer l'organisation du vote et l'évaluation qui sera mise en place à la fin de la 6^{ème} saison.

L'analyse des projets

Les services de la Ville ou de Rennes Métropole réaliseront des études de faisabilité.

Durant la phase de dépôt, La fabrique citoyenne pourra alerter, via des commentaires, les porteurs de projets sur la recevabilité de leur projet afin de leur permettre de le modifier ou d'obtenir des renseignements pour le compléter.

Après la phase de dépôt, les porteurs de projets pourront être contactés par les services

pour clarifier ensemble le projet et ainsi faciliter son analyse.

Les projets soumis au vote seront mis en ligne au plus tard courant mars 2021. Ils seront publiés avec un chiffrage estimatif et une étude de faisabilité.

| Concertation et information sur les projets

Une fois le projet déposé, il devient l'affaire de tous. Des commentaires pourront être rédigés sur le site fabriquecitoyenne.rennes.fr par d'autres Rennais. Vous pourrez être invités à des réunions le concernant ou prendre part aux projets qui vous intéressent. Il sera également possible, avec l'accord des personnes concernées, de fusionner des projets similaires.

L'avis des instances de participation

Pour accompagner les Rennais lors du vote de leurs projets préférés, les instances de participation :

- Les 14 conseils de quartier réunis marquent d'un coup de cœur les 5 projets préférés de leur quartier. Ils peuvent également émettre un avis sous forme de commentaire sur les projets sur le site de la fabrique citoyenne dès le dépôt des projets.
- Les comités consultatifs et les conseils locaux rennais peuvent exprimer des points de vigilance ou la prise en compte de repères particuliers quant à la mise en œuvre des projets concernant leur thématique.

Les Agoras citoyennes

Des temps seront organisés pour permettre aux porteurs de projets de faire connaître leur projet (sous réserve des règles sanitaires) :

- Dans les quartiers : une agora se tiendra sur chaque territoire des directions de quartiers (regroupement de deux quartiers), les porteurs de projets de quartier auront la possibilité de faire connaître leur projet aux habitants de leur quartier. Les lieux seront précisés sur le site fabriquecitoyenne.rennes.fr.
- Place de la Mairie : **du vendredi 2 avril au dimanche 18 avril 2021 l'Agora** permettra une présentation, des échanges et débats sur les projets soumis au vote. C'est aussi un espace d'accompagnement des Rennaises et Rennais pour le vote numérique ou papiers.

Les modalités du vote

Tous les Rennais et Rennaises peuvent voter **sans condition d'âge** ni de nationalité. Le vote se déroulera du **vendredi 2 avril 2021 à 8 h au dimanche 18 avril 2021 à 19 h** selon 2 modalités à choisir :

- le vote numérique sur le site fabriquecitoyenne.rennes.fr ;
- le vote papier, des urnes seront déposées dans différents lieux ou équipements.

Il s'agit de choisir **10 projets** parmi tous les projets proposés au vote, **dans la limite de 3,5 millions d'euros**.

- Chaque votant, par vote numérique, pourra modifier ses choix sur toute la

durée du vote, celui-ci est validé à la clôture de celui-ci.

- La liste des projets lauréats sera publiée dès le lendemain du vote sur le site fabriquecitoyenne.rennes.fr.

| Modalités de désignation des projets lauréats

Les projets qui obtiendront le plus de voix seront désignés comme lauréats. Afin de favoriser la réalisation de projets dans tous les quartiers, la Ville s'engage toutefois à mettre en œuvre les deux premiers projets qui auront obtenu le plus voix dans chacun des 12 quartiers.

- Le total des voix est établi par addition des voix numériques et des voix papier. **Les 2 projets qui arrivent en tête dans chaque quartier sont sélectionnés : 24 projets sont donc automatiquement retenus ;**
- Le montant correspondant à ces projets est déduit de l'enveloppe globale ;
- Les autres projets sont choisis en fonction du nombre de votes **et** du montant restant des 3,5 millions d'euros. **Si un projet fait dépasser ce plafond, il n'est pas retenu.** C'est le projet venant immédiatement après en nombre de votes qui sera pris en compte **(toujours dans la limite des 3,5 millions d'€).**

| Réalisation des projets lauréats

Les projets lauréats seront réalisés dans les meilleurs délais, avec l'objectif d'une réalisation dans l'année ou au plus tard l'année suivante (si des études sont nécessaires). Ils sont mis en œuvre par les services municipaux ou métropolitains en lien avec le porteur de projet.

Les porteurs de projet et les conseils de quartier seront tenus informés des éléments de réalisation et de l'avancement des travaux des projets. Les réalisations pourront faire l'objet d'actions de communication en lien avec la ville : inauguration, présentation dans les médias. Une signalétique (plaque, pochoir...) sera apposée sur l'équipement pour informer de sa mise en œuvre dans le cadre du Budget participatif.

Le site fabriquecitoyenne.rennes.fr dispensera des informations régulièrement : les temps forts, rencontres sur les quartiers, le calendrier, avancement des projets, etc.

Budget participatif saison 5

Suivre les projets

Comment suivre les projets ?

COMMENT SUIVRE LES PROJETS ? DU BUDGET PARTICIPATIF



Découvrez l'état d'avancement des projets des quatre saisons du Budget participatif grâce à notre cartographie interactive sur le site fabriquecitoyenne.rennes.fr

Cartographie des projets réalisés

Retrouvez les projets dans votre quartier

Les projets sont classés par saison



Un code couleur pour connaître la progression du projet

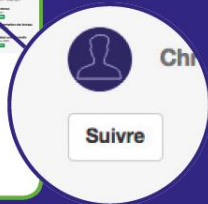
Fiche projet

Vous souhaitez être au courant de l'avancée d'un projet ?



Suivre

Cliquez sur le bouton « suivre » afin de recevoir les actualités du projet.



Newsletter

Restez au courant de l'actualité des démarches de participation citoyenne en vous inscrivant à la newsletter de La fabrique citoyenne.

Lettre d'information

Inscrivez-vous à la lettre d'information pour rester informé de l'actualité.

Votre adresse électronique

Sur le site fabriquecitoyenne.rennes.fr, une cartographie interactive permet de suivre l'état d'avancement des projets des 4 précédentes saisons :

- La **cartographie** permet de suivre les projets dans les différents quartiers de Rennes ;
- Les projets sont classés **par saison** ;
- Un **code couleur** permet de connaître la progression du projet.

Pour recevoir par mail les actualités d'un projet, les Rennaises et les Rennais peuvent cliquer sur le bouton "**suivre**". Pour se tenir informé de l'actualité des démarches de participation citoyenne, il faut s'inscrire à la **newsletter** Fabrique Citoyenne.